

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*  
Arrondissement  
de Boulogne-sur-Mer  
\*\*\*\*\*  
Canton  
de Boulogne Sud

**MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N°2016-14**

**DATE DE CONVOCATION**  
11/06/2016

L'an deux mil seize,  
Le 16 juin 2016 à 19 heures .

**DATE D’AFFICHAGE**  
12/06/16

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DEGREMONT Jean Michel, Maire par délégation

**NOMBRE DE CONSEILLERS,**

Etaient présents :

Mr DEGREMONT Jean Michel, Mr DIDIER Jean, Mme PRIMA Fabienne, Mr QUANDALLE Michel, Mme VANDEKERKHOVE Catherine, Me DRANSART Valérie, Mr PETIT Guy, Me RUMEAU Nathalie (présente à 19h30), Mr MOUSSAY Bernard, Me CAFFIER Michèle, Mr FLOUR Jean Pierre, , Mme DAUSSE Rachel, Mme BOULY Béatrice,

Votants [19]  
Exprimés [19]  
Présent [13]

Excusés :

Mr GRARE Bernard donne pouvoir à Mr DEGREMONT Jean Michel  
Me LECAILLE Marie Françoise donne pouvoir à BOULY Béatrice  
Me MEURDESOLF donne pouvoir à PRIMA Fabienne  
Mr NAVET donne pouvoir à DIDIER Jean  
Me AUGÉ Michèle donne pouvoir à PETIT Guy  
Mr NOEL David donne pouvoir à VANDEKERKHOVE Catherine

Absent :

Formant la majorité des Membres en exercice.

Me VANDEKERKHOVE Catherine est nommée secrétaire de séance

**Objet : CONVENTION D’OCCUPATION PRECAIRE DE TERRAIN – O.N.F.**

Monsieur Le Maire expose que suite aux travaux réalisés au terrain de camping, l’O.N.F. nous a présenté une nouvelle convention d’occupation du sol pour les parcelles cadastrées AE 58-59-60-61 pour une superficie de 1.74 Ha. Cette convention est pour une durée maximale de 18 ans.

Le renouvellement devra être sollicité par la commune au moins un an avant la date d'expiration.  
Cette occupation est accordée moyennant le paiement d'une redevance annuelle forfaitaire. (Voir convention page 6)

Je vous demande l'autorisation de signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 18 voix pour, 1 Abstention est favorable et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du sol..

Conseil Municipal : les Membres présents.  
Fait et délibéré les jour mois, et an susdit :

Fait à La capelle Les Boulogne

Le 16 Juin 2016

Le Maire,  
  
DEGREMONT Jean Michel